

Séance du mercredi 04 décembre 2024

*Annule et remplace la délibération n° 03\_2024\_106*

**Délibération n° 03\_2024\_136**

**Convention d'objectifs et de moyens futurs du  
Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

Le Conseil communautaire s'est réuni le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

**COMMUNES**

**TITULAIRES**

**REMPLACANTS**

<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
<b>ORCENAIS</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Geoffroy CANTAT
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Lionel DELHOMME
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 31  
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Pascal AUGENDRE

Date de la convocation : 25 novembre 2024  
Date de l'affichage : 25 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20241204-032024136-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 4 décembre 2024

### **Délibération n° 03\_2024\_136**

#### **Convention d'objectifs et de moyens futurs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la délibération du Conseil communautaire 03\_2024\_106 du 25 septembre 2024 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens futurs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;

Considérant qu'en qualité de partenaire à part entière des territoires, la Région Centre-Val de Loire déploie des politiques à la fois plus proches des besoins locaux (proximité) et mieux adaptées aux enjeux (solidarité), tout en donnant plus fortement à partager et à voir son rôle dans le quotidien des habitants (visibilité). Ces politiques doivent répondre aux enjeux de transformation des territoires par la prise en compte des défis sociaux, citoyens et écologiques, autant qu'elles doivent constituer des réponses au besoin de proximité de l'action publique exprimé par les habitants.

Cette politique se décline notamment sous la forme de contrats territorialisés : les CRST.

Considérant que dans le cadre de la négociation des futurs CRST, 2024-2027, la procédure se déroule désormais en 2 étapes :

- la Convention Région – Territoire ;
- le Contrat

Considérant qu'il est nécessaire de signer la convention Région – Territoires, reprenant les axes prioritaires de développement qui résultent des concertations entre :

- la Région Centre-Val de Loire ;
- le Pays Berry Saint-Amandois ;
- la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher ;
- la Communauté de communes Berry Grand Sud ;
- la Communauté de communes Cœur de France ;
- la Ville de Saint-Amand-Montrond, pôle de centralité du bassin de vie

Considérant que la convention Région Territoire a pour objet de partager des priorités d'actions en réponse aux principaux enjeux locaux, et d'engager les parties à mobiliser des moyens pour les relever. Les principaux enjeux, objectifs prioritaires et moyens d'intervention qui préfigurent le programme d'action sont déclinés selon 5 axes répondant aux champs d'intervention de la Région :

- « Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences » ;
- « Répondre aux besoins de services à la population » ;
- « Accélérer la transition écologique et énergétique » ;
- « Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants » ;
- « Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté »

Considérant que cette convention vise à fixer :

- les objectifs partagés du territoire et déterminer les moyens à activer pour les atteindre ;
- les engagements spécifiques de la Région notamment en terme d'enveloppe financière globale affectée au territoire du Pays Berry St-Amandois ;
- les modalités d'animation et de mise en œuvre des futurs contrats.

Considérant qu'elle a été rédigée au terme de plusieurs concertations à la fois politiques et publiques.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **valide la Convention Région Territoires : ambitions partagées 2030 entre la Région Centre-Val de Loire et le bassin de vie de Saint-Amand-Montrond (ci-jointe) ;**
- **autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

---

Le Président

Daniel BÔNE



La secrétaire de séance

Pascal AUGENDRE

A blue ink signature of Pascal Augendre, consisting of several overlapping loops and lines.